

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE FORESTIER OU EN DEVENIR :

La Charte forestière peut vous accompagner dans la vente ou l'achat de vos parcelles, vous conseiller pour faire des choix sylvicoles et sur la réglementation, vous orienter vers les professionnels de la forêt et du bois, vous accompagner vers un regroupement forestier avec vos voisins pour mieux gérer votre forêt et vendre vos bois.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE OU UNE FUTURE ENTREPRISE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ? PAS DE SOUCIS! LA CHARTE FORESTIÈRE EST AUSSI FAITE POUR VOUS !

Elle peut vous mettre en relation avec d'autres professionnels de la filière, vous aider à recruter et vous proposer des financements pour vos projets de développement ou de création d'entreprise. Vous pourrez participer à des temps d'échanges sur le terrain et vous former.

La Charte forestière est portée et animée par la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire avec le soutien de l'Union Européenne et de la Région Pays de la Loire, en partenariat avec le CNPF, Fibois Pays de la Loire, Fransylva et bien d'autres acteurs que vous retrouverez dans le document de la Charte téléchargeable sur le site internet de Saumur Val de Loire.



HABITANTS DU TERRITOIRE, ADULTES ET ENFANTS : LA CHARTE FORESTIÈRE S'ADRESSE AUSSI À VOUS !

Régulièrement des animations en forêt vous seront proposées pour vous faire découvrir les enjeux de la sylviculture sur le territoire, mais aussi sur les aspects environnementaux de nos forêts. La Charte forestière peut aussi vous orienter vers des vendeurs de bois et producteurs d'arbres pour vos projets.

CONTACT :

Direction du développement économique et de l'attractivité, pôle bois. 02 41 40 45 50
developpementeconomique@saumurvaldeloire.fr



LA CHARTE FORESTIÈRE : UN OUTIL QUI VOUS EST DÉDIÉ !





ÉDITO

En 2020, nous avons décidé, collectivement, de faire des forêts et de la filière bois l'un des sujets importants de la mandature 2020-2026 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Les enjeux sont nombreux : ils sont environnementaux avec la nécessité d'assurer une gestion plus durable de nos forêts. Ils sont économiques, car la filière bois autant que le tourisme vert peuvent et doivent devenir des atouts incontournables de notre territoire. Ils sont culturels, patrimoniaux et sociaux car nos forêts constituent des lieux de vie singulièrement précieux pour flâner, contempler, apprendre, découvrir et s'émerveiller.

Pour toutes ces raisons, il nous a semblé impératif d'écrire, avec tous les partenaires concernés, une charte forestière globale. Reconnaissance par chacune et chacun d'entre nous de l'importance de nos forêts, cette charte est aussi le socle de nos actions à venir grâce aux 15 actions concrètes qu'elle vient fixer.

Jackie Goulet Claisse

Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

Alain Bourdin

Maire de Mouliherne
Conseiller communautaire délégué à la filière bois et à la filière équestre

Saumur Val de Loire est recouverte à 27 % de surfaces boisées, majoritairement en propriété privée. La Charte forestière s'inscrit dans un cadre de développement durable du territoire, dans le respect de la multifonctionnalité de la forêt, avec prise en compte de ses rôles économiques, sociaux et environnementaux. Elle est issue d'une volonté de la Collectivité de soutenir les porteurs de projets innovants en sylviculture et les débouchés; de structurer et développer une filière bois-énergie, de développer l'utilisation des matériaux bio-sourcés tout en conciliant les usages de la forêt et enfin de dynamiser la gestion forestière pour allier séquestration carbone, exploitation du bois et adaptation au changement climatique.



ENJEU 1

Produire du bois durablement et valoriser la ressource.



ENJEU 2

Préserver les rôles économiques, sociétaux et environnementaux des forêts.



ENJEU 3

Prendre en considération l'augmentation du risque incendie sur nos forêts et boisements.



ENJEU 4

Dynamiser la filière bois du territoire de l'amont à l'aval.



ENJEU 5

Assurer un avenir à nos forêts dans un contexte de changement climatique.

En réponse à ces enjeux, la Charte forestière de Saumur Val de Loire s'engage à la mise en place d'un plan d'actions sur la période 2023-2027. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet pour consulter le détail des actions.